



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Objecteurs de conscience

Question écrite n° 39196

### Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la gestion financière des postes d'objecteur de conscience mis à la disposition des associations. En effet, les crédits affectés à la DRASS, gestionnaire administratif des postes d'objecteurs de conscience, n'ont pas été attribués tant pour l'exercice 1995 que pour l'exercice 1996. Ce retard a des repercussions financières dramatiques pour les associations qui emploient des objecteurs de conscience. C'est ainsi que les structures associatives doivent faire face à des arriérés se montant souvent à plusieurs centaines de milliers de francs. Dans les conditions actuelles, si rien n'est fait, on peut prévoir que ces arriérés risquent de mettre les associations en cessation de paiement. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures d'urgence qu'il compte prendre pour éviter que la situation ne se dégrade encore.

### Texte de la réponse

Les délais de remboursement des dépenses consenties par les structures d'accueil en vue d'assurer la prise en charge des appels relevant du service civil des objecteurs de conscience sont actuellement longs. Des mesures sont à l'étude afin de poursuivre l'effort fait à cet égard par l'Etat en 1996 dans le but de resorber le retard observé. En effet, le montant de la dotation prévue pour cette action dans le cadre de la loi de finances initiale de l'exercice 1996, soit 300 millions de francs, a été revu en cours de gestion au moyen d'une mesure de redéploiement de crédits et par l'inscription d'une dotation importante dans le cadre de la loi de finances rectificative de ce même exercice. Il s'agit, au total, d'un crédit complémentaire de 200 millions de francs dont le versement est en cours au profit des organismes d'accueil. Des travaux sont menés actuellement par les différentes administrations concernées par cette gestion en vue de régler cette situation rapidement conformément aux engagements pris récemment à cet égard vis-à-vis de l'ensemble des structures agréées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39196

**Rubrique :** Service national

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 24 février 1997

**Question publiée le :** 27 mai 1996, page 2836

**Réponse publiée le :** 3 mars 1997, page 1100